



Le Village Oies

Bulletin d'information de la Municipalité de Saint-Joachim

Vol-6 N° 1 Mars 2016

Mot du maire

Le printemps est déjà nos portes et nous nous préparons à reprendre les activités régulières qu'engendre ce temps de l'année qui sera passablement occupé.

Différents travaux d'infrastructure dont les contrats ont été octroyés lors de l'assemblée publique du 7 mars dernier, auront lieu sur notre territoire. En effet, nous procéderons à ces travaux d'infrastructure sur le chemin du Trait-Carré entre la rue de l'Église et la rue Marcelotte en plus de refaire complètement la côte de La Miche à partir du détour de la carrière jusqu'à la route 138.

Bien évidemment, la surface asphaltée sera refaite et nous procéderons aussi à des travaux de captation des eaux pluviales pour éviter le ruissellement et la détérioration de nos emprises le long de cette voie. La sécurité sera également améliorée par le remplacement de glissières de sécurité, spécialement de la section de la carrière.

Parlant sécurité, suite à la réception d'une pétition de tous les résidents du secteur du Village du Cap Tourmente réclamant la diminution de la limite de vitesse et l'installation de dos d'âne, nous en installerons dès ce printemps et la limite de vitesse sera diminuée à 30 km/h. J'invite donc tous les usagers à faire preuve de civisme en respectant cette limite pour assurer ainsi la quiétude et la sécurité de nos concitoyens.

De plus, deux affiches en direction est et ouest, indiquant le Village du Cap Tourmente seront également ajoutées.

Dans le dossier de l'eau potable, nous continuons nos études concernant le possible remplacement de notre réservoir d'eau potable et débuterons celles pour la refecton de la rue Du Moulin, travaux prévus en 2017.

Du côté MRC, le plan de développement de la zone agricole (PDZA) a été approuvé à la table des maires. Il a débuté par la réalisation d'une banque de terres agricoles afin de favoriser la location de ces dernières par de futurs agriculteurs.

Nous sommes aussi à préparer un règlement relatif à la constitution de fonds réservés à des fin de développement régional compte tenu du fait que d'importantes sommes provenant des redevances du projet communautaire éolien et de notre mini centrale seront disponibles à la MRC.

De ce règlement naîtra aussi une nouvelle politique de dons à la MRC dans le but d'établir les objectifs et critères permettant l'attribution de subventions à différents organismes.

Enfin, nous avons à la séance du 9 mars dernier, modifié la réglementation sur les carrières et sablières et par le fait même le schéma d'aménagement dans le but d'autoriser toute nouvelle carrière possédant des droits acquis sur différents lots.

Avant de terminer, je voudrais vous rappeler qu'il est toujours préférable avant d'acheter un terrain ou de procéder à la construction et/ou la rénovation d'une résidence et/ou bâtiment ou pour tout autre projet, de consulter notre service d'urbanisme avant d'entreprendre quoi que ce soit pour obtenir les informations nécessaires concernant nos règlements d'urbanisme et de ce qui est autorisé ou non. De cette manière, vous pourrez procéder à l'élaboration de vos projets dans le respect de la réglementation en évitant bien souvent des dépenses supplémentaires de votre part suite à différentes recommandations de modifications que nous pourrions vous exiger si vous avez procédé sans autorisation préalable.

Nous sommes trop souvent confrontés à ce genre de situations malheureuses et soyez assurés que, malgré cela, votre conseil municipal continuera d'appliquer et de faire respecter les règlements mis en place.

Pour compléter, je voudrais souhaiter à toutes et tous, au nom du conseil municipal, des employés, de ma conjointe et en mon nom personnel, de très Joyeuses Pâques.

Au plaisir de vous rencontrer,
Marc Dubeau, maire

Offre d'emploi - Technicien(ne) en administration et en communication



MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

POSTE :

Technicien ou technicienne en administration et communication

Description du poste :

Sous l'autorité de la directrice générale, la personne titulaire de ce poste sera responsable de la réception, des communications et de la mise à jour du plan de la sécurité civile de la municipalité. Elle agit à titre de secrétaire de la directrice générale et réalise diverses tâches telles que de la recherche, la réalisation de rapports et documents, etc. Elle conçoit et réalise des dépliants, le journal local, des présentations PowerPoint, met à jour le site Web et autre document de diffusion d'information. De plus, elle sera responsable de la mise en place d'un nouveau programme de gestion des archives.

Formation et expérience

- Détenir un diplôme d'études collégiales dans un domaine pertinent;
- Posséder un minimum de 2 ans d'expérience pertinente;
- Capacité de rédaction et maîtrise de la langue française;

se;

- Avoir d'excellentes capacités pour la communication, les relations interpersonnelles et le travail d'équipe;
- Avoir de l'initiative et un intérêt marqué pour le service à la clientèle.

Conditions de travail :

- Poste permanent, temps partiel, 28 heures/semaine. Plus 10 semaines de 34 heures pour le remplacement durant les vacances;
- Horaire : Lundi au jeudi de 8h30 à 12h et 13h à 16h30;
- Taux horaire à l'embauche : 17,21\$/h;
- Avantages sociaux concurrentiels.

Date prévue d'entrée en fonction : 4 avril 2016

Lieu de travail :

172, rue de l'Église
Saint-Joachim, Québec
G0A 3X0

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant 16 h, le 18 mars 2016 à l'attention de Mme Anick Patoine, Directrice générale et secrétaire-trésorière par courriel ou par la poste à :

Courriel : dq@saintjoachim.qc.ca

Par la poste :

172, rue de l'Église, Saint-Joachim, Québec, G0A 3X0

ERRATUM — Budget explicatif 2016 :

Une erreur s'est glissée au tableau 6 (page 6) dans la publication du journal **Le Village'Oie Express** de février 2016.

Taux de taxation publiés dans Le Village'Oies Express		Taux de taxation corrigés	
Résidentielle	Industriel et commercial	Résidentielle	Industriel et commercial
Foncière : 0.53	Foncière : 1.34	Foncière : 0.51	Foncière : 1.37
Dette : 0.40	Dette : 0.40	Dette : 0.23	Dette : 0.23
Total : 0.93	Total : 1.74	Total : 0.74	Total : 1.60

Anick Patoine, directrice générale et secrétaire-trésorière

Offre d'emploi — Pompier à temps partiel

TITRE DU POSTE : Pompier à temps partiel

TYPE DE POSTE : Poste permanent à temps partiel

Municipalités prospères, jeunes et dynamiques en pleine expansion offrant des services à plus de 10 000 personnes et soucieuses d'offrir à ses citoyennes et citoyens un milieu de vie de qualité, les 3 municipalités sont dotées d'un budget de 418 000 \$ pour l'opération du Service de sécurité incendie regroupé.

Les municipalités désirent s'adjoindre de nouvelles personnes à titre de pompiers à temps partiel pour le secteur de la caserne 1 (Beaupré).

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'EMPLOI :

Relevant du Directeur du Service de sécurité incendie et des différents officiers ou autres cadres, vos principales responsabilités consisteront à répondre aux alarmes incendie et autres appels d'urgence; à effectuer des tâches d'inspection et d'entretien du poste, des appareils et du matériel requis par la fonction ainsi que de participer activement aux exercices d'entraînement et de formation.

La personne choisie devra également s'acquitter de toutes autres tâches connexes à ses fonctions.

CRITÈRE D'EMPLOI :

- Avoir une bonne condition physique;
- Posséder un diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent;
- S'engager à obtenir un permis valide de classe 4A sans rémunération (pré requis d'emploi) au plus tard un an après l'engagement;
- Posséder un véhicule automobile;
- Être disponible;
- Maintenir sa résidence à une distance maximale de 8 km (à vol d'oiseau) de la caserne 1 (secteur Beaupré-Saint-Joachim);
- Avoir la capacité de travailler en équipe, avoir du jugement et de l'initiative;
- Se soumettre aux examens physiques et médicaux;
- S'engager à suivre la formation requise par l'ensemble de ses fonctions sans être rémunéré (pré requis d'emploi);
- Une expérience de travail pertinente au sein d'un service d'urgence ou à titre de pompier, ainsi qu'un permis de conduire classe 3 (véhicules lourds) constitue un atout.
- Une disponibilité de jour (7 h à 17 h) sera considérée un atout prioritaire.
- Toute expérience jugée pertinente pourra être considérée afin de compléter ou remplacer un des éléments mentionnés ci-dessus.

SALAIRE ET AVANTAGES SOCIAUX :

Selon la convention collective signée avec la Ville de Beaupré.

DATE :

S.V.P. faire parvenir votre curriculum vitae **avant le 25 mars 2016** par la poste au 10995, rue des Montgnards, Beaupré (Québec) G0A-1E0, ou par courriel : mairie@villedebeaupre.com ou par télécopieur : 418-827-3818.

Seules les personnes retenues seront contactées.

Beaupré, le 17 février 2016

Il est parfois difficile de s'y retrouver avec toutes les consignes de recyclage. Pouvons-nous disposer de bouteilles d'huile dans notre bac de récupération ? Et qu'arrive-t-il du sac de papier pour le maïs soufflé ? Devons-nous retirer les circulaires des sacs en plastique avant de les placer dans notre bac ?

Mettez vos connaissances à l'épreuve en répondant aux 6 questions de ce jeu-questionnaire. Vous trouverez les réponses au bas des pages 10 et 11.

Source : <http://ici.radio-canada.ca/regions/ottawa/2016/01/09/004-recyclage-jeu-questionnaire-quoi-faire.shtml?ref=yfp>

1. Est-ce qu'il faut remettre les bouchons sur les bouteilles d'eau et de jus avant de les déposer dans le bac de récupération ?



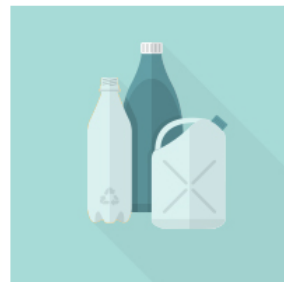
4. Les miroirs sont-ils recyclables ?



2. Le sac de papier pour le maïs soufflé est-il recyclable ?



5. Est-il nécessaire de rincer les contenants souillés avant de les mettre dans le bac de récupération ?



3. Est-il nécessaire d'enlever les étiquettes sur les conserves de métal ?



6. Est-il nécessaire de retirer les circulaires des sacs en plastique avant de les placer dans le bac de récupération ?



Mémo — Camp d'été intermunicipal 2016 :

Si votre enfant a des besoins particuliers et qu'il a besoin d'être accompagné par un moniteur spécialisé au camp d'été, il y a un formulaire à compléter (date limite, 18 mars à 15 h).

Pour davantage d'information, veuillez communiquer avec le directeur des loisirs de la Ville de Beauré, Monsieur Gilles Carrier au 418 827-4541 ou à gilles.carrier.villedebeaupre.com.

PluMobile — nouveau point de vente :

Pour les usagers des services de *PluMobile*, veuillez prendre note que depuis la mi-février, vous pouvez vous procurer vos séries de billets au **Dépanneur Casse-Croûte La Voûte**.

Marc-André Avoine

Coordonnateur au transport (PLUMobile)

Rôle d'évaluation « on line »

Veuillez prendre note que la Municipalité offre le service du Rôle d'évaluation en ligne. Ainsi il est maintenant possible d'obtenir directement à partir du site de la municipalité, une consultation partielle du rôle d'évaluation foncière de toute unité d'évaluation.

Pour y accéder, vous n'avez qu'à cliquer sur le bouton **RÔLE D'ÉVALUATION** du menu horizontal, situé en haut de la page d'accueil du site Web (<http://saintjoachim.qc.ca>) tel qu'illustré ci-dessous :

ACCUEIL | ABONNEMENT | ANNONCES | BOTTIN MUNICIPAL | LE VILLAGE'OIES | RECHERCHE | RÔLE D'ÉVALUATION | NOUS JOINDRE

Mario Godbout, conseiller municipal



www.vivreenville.org/econologis

Éconologis est un programme du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles qui vise à améliorer l'efficacité énergétique et le confort des logements des gens à revenu modeste.

Il s'agit d'un service **gratuit**, offert tant aux propriétaires qu'aux locataires. L'important, c'est que le ménage **paye son chauffage**.

Nous vous invitons à consulter le site internet du Ministère au <http://www.econologis.ca/> pour l'information complète.

Voici les nouveaux seuils de revenu pour la saison 2015-2016

1 personne : 24328 \$	4 personnes : 45206\$
2 personnes : 30286 \$	5 personnes : 51272 \$
3 personnes : 37234 \$	6 personnes : 57826 \$

Catherine Craig St-Louis
Agente de promotion—Programme Éconologis
T. 418.522.0011 #3116
econologis@vivreenville.org

HORAIRE DE LA SEMAINE SAINTE 2016

Dimanche des Rameaux (19-20 mars)

Célébration dans chacune de nos six (6) églises aux heures habituelles.

Jeu­di Saint (24 mars)

Messes de la Cène aux paroisses de:

Château-Richer et Saint-Ferréol : 19h

avec la présence des jeunes de la Profession de Foi.

Château-Richer : Adoration jusqu'à 21h

Basilique Ste-Anne-de-Beaupré : 20h00

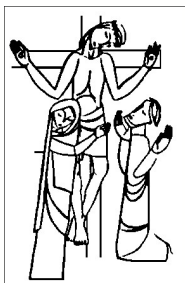
Messe de la Cène suivie de l'Adoration à la **Chapelle de l'Immaculée Conception** jusqu'à 22h30.

Vendredi Saint (25 mars)

Office de la Passion en présence du prêtre à 15h pour les paroisses de **Saint-Joachim, Beau­pré, Saint-Tite et Sainte-Anne-de-Beaupré.**

Château-Richer : 15 h00

Office de la Passion présidé par des laïcs mandatés.



SOUPER PARTAGE après l'Office du Vendredi Saint (**16h30**) dans la salle des Pas Perdus de la **Chapelle de l'Immaculée Conception de la Basilique de Ste-Anne.**

Conférencier : Père Jean Bélisle, rédemptoriste.

Chemin de Croix à 19h dans nos six (6) églises

Veillée Pascale (26 mars)

une seule célébration pour nos six (6) paroisses

à **20h** à la **Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré**

avec la participation des futurs Confirmands.

PÂQUES (27 mars)

Messe pascale dans chacune de nos six (6) églises

9 h00: Saint-Tite;

9h00: Sain-Joachim;

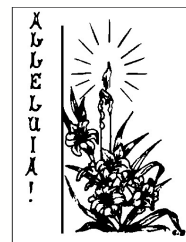
9h15: Château-Richer;

10h45: Saint-Ferréol;

10h45: Beau­pré;

8h; 9h30; 11h; 12h30 et 17h:

Sainte-Anne-de-Beaupré.



Pour de plus amples informations, communiquez au presbytère de Beau­pré au **418-827-2885**

JOYEUSES PÂQUES À TOUS !

Vos prêtres Jacques et Jean-Claude ainsi que Joseph, diacre



Service d'impôts

Depuis 1997, les bénévoles de l'Association Bénévole Côte-de-Beaupré font partie du Programme des Bénévoles (programme administré conjointement par Revenu Canada et Revenu Québec). D'année en année, ils s'engagent à remplir sans obligation et gratuitement, les déclarations de revenus des personnes qui sont incapables de le faire elles-mêmes et qui ne peuvent recourir à des services professionnels.

Voici les critères d'admissibilité pour ce service:

Revenus maximaux :

Une personne seule : 30 000 \$ et moins

Un couple : 38 000 \$ et moins

(Chaque personne à charge supplémentaire = 2 000 \$)

Un adulte avec un enfant : 32 000 \$ et moins

Chaque personne à charge supplémentaire = 2 000 \$)

Toutes les personnes dont les revenus avoisinent ces montants peuvent se présenter au local de l'Association Bénévole au:

11 025 boulevard Sainte-Anne, local 7, Beau­pré (Édif­ice Bellefontaine)

Autres services offerts par l'Association Bénévole :

- **Transports/accompagnement**
- **Popote roulante**
- **Journées d'activités**

Pour plus d'informations ou pour vous engager comme **BÉNÉVOLE**, contactez-nous au **418-827-8780**

Le patrimoine bâti : une richesse collective pour notre municipalité



Les revêtements muraux

Avant de remplacer un revêtement mural, faites évaluer son état. Il est souvent avantageux de restaurer certaines parties endommagées et d'ainsi allonger sa durée de vie.

Plusieurs revêtements muraux sont disponibles sur le marché. L'un des meilleurs revêtements disponibles est le bois, un matériau durable, qui a fait ses preuves à travers le temps. Un entretien périodique vous permettra de ralentir et de contrôler son vieillissement, ce qui constitue un avantage très rare dans la gamme des matériaux accessibles. Les teintures et autres produits de finition sont beaucoup plus performants que ceux d'autrefois, ce qui permet d'entretenir le revêtements aisément et à faibles coûts.



Le bois, un matériau durable



Communiquez avec le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) pour obtenir des conseils pour vos travaux de rénovation. | 1 800 668-2606 poste 224

info@sarp.qc.ca | www.sarp.qc.ca



Tournoi de golf annuel du Festival de l'Oie des Neiges

27 MAI 2016

TERRAIN DE GOLF LE SAINT-FERRÉOL

Le comité organisateur du tournoi de golf du Festival de l'Oie des Neiges de Saint-Joachim est heureux de vous inviter à participer à son tournoi annuel afin d'amasser des fonds pour la tenue de sa 23^e édition à l'automne 2016.

Le tournoi se déroulera selon la formule « *Continuous Mulligan à quatre* » (18 trous) . Il se tiendra au terrain de golf *Le Saint-Ferréol* le **27 mai 2016**. Le coût est fixé à 120\$ par personne. Ce montant comprend le droit de jeu, la voiturette et le souper. Vous pouvez également ne participer qu'au souper pour un montant de 25\$.

Pour information et inscription, communiquez avec Alain Pépin au (418) 827-8464. Vous pouvez aussi télécharger le formulaire d'inscription dans la rubrique *Quoi de neuf!* sur le site de la municipalité (<http://www.saintjoachim.qc.ca>) ou à partir de celui du festival de l'Oie des Neiges (<http://www.festivaldeloiedesneiges.com>).

**Comité organisateur du tournoi de golf
par Alain Pépin**

L'environnement c'est l'affaire de tous ! C'est pourquoi les jeunes de 6^e année de l'école primaire de Saint-Joachim ont le goût de s'impliquer afin de sensibiliser la population à la réduction des déchets.

En effet, chaque citoyen paie des taxes pour l'élimination des matières résiduelles. Cette taxe est établie en fonction du poids des déchets envoyés au site d'enfouissement. **Plus le poids est élevé, plus la taxe le sera aussi.** Donc, la taxe augmente en fonction de la quantité de déchets produits. La municipalité fixe ensuite le montant de la taxe aux citoyens selon ce qui lui est facturé. Annuellement, c'est une somme d'environ 123 000\$ qui est chargée aux citoyens de Saint-Joachim via le compte de taxes.

Comment faire diminuer ces coûts et par le fait même faire diminuer aussi vos taxes?

En recyclant davantage, en compostant et en pensant à utiliser l'Écocentre !

Pour en savoir plus sur les façons de mieux gérer vos déchets, surveillez votre courrier ce printemps. Nos jeunes de l'école primaire vous communiqueront de l'information sur ces sujets et vous inviteront à une «Journée Environnement» où date et heure vous seront indiquées.

De plus, lors de cette journée vous pourrez aussi vous procurer sur place un baril de récupération d'eau de pluie et/ou un bac à compost à moindre coût car la municipalité paiera 50% du coût d'achat. Vous pouvez aussi en réserver un en téléphonant à la municipalité au (418) 827-3755.

Les élèves ont hâte de vous rencontrer et de partager avec vous leurs découvertes. Ils vous proposeront aussi des solutions afin de mieux gérer vos déchets car l'environnement, c'est important et c'est l'affaire de tous !

Au plaisir de vous voir en grand nombre lors de cette journée.

Le ou la valorisation de nos déchets en ressources...

Avec une moyenne de 1,7 tonne de matières générées par habitant annuellement, **les Québécois se classent parmi les plus grands producteurs de matières résiduelles au monde.** Malgré les efforts importants du recyclage depuis les dernières années, plus de la moitié des matières générées sont encore éliminées.

En effet, les matières organiques représentent à elles seules plus de 40% du volume du bac vert. Ces matières organiques proviennent des résidus de cuisine et de jardin. Et c'est par l'utilisation et le traitement de ces matières qu'elles demeureront soit une ressource ou soit un déchet.

Un déchet par enfouissement...

Lorsque nous acheminons ces matières organiques vers le site d'enfouissement, ces dernières se transforment en polluants pour l'eau, le sol et l'air. Sous l'effet de la compaction, ces matières se décomposent de façon anaérobie, c'est-à-dire sans oxygène. Ce type de décomposition entraîne la production de biogaz comme le méthane, un des principaux gaz à effet de serre. Un autre produit toxique résultant de la décomposition des matières dans un lieu d'enfouissement est le lixiviat, communément appelé "jus de poubelle". L'eau contenue dans les résidus s'ajoute à la pluie et entraîne les substances nocives avec elle. Le lixiviat peut alors contaminer les eaux souterraines et de surface.

Face à cette pollution, l'enfouissement des matières résiduelles est de plus en plus réglementé au Québec. Fini le temps où nos ordures se retrouvaient dans un dépotoir avec seule Dame Nature comme protectrice des écosystèmes. Les lieux d'enfouissement sont maintenant à l'ère technique! Plusieurs millions de dollars provenant des taxes des citoyens sont investis afin d'assurer leur imperméabilisation et la protection de l'eau et du sol. Malgré ces bonnes nouvelles, les sites

(Suite page 9)

La Municipalité souhaite rappeler l'importance d'obtenir les permis et certificats d'autorisation nécessaires avant d'entreprendre tous types de travaux sur votre propriété, autres que les travaux mineurs d'entretien général.

L'émission d'un permis ou d'un certificat d'autorisation permet au service d'urbanisme de s'assurer que les travaux envisagés sont conformes à la réglementation en vigueur.

Selon le type de demande de permis, différents documents peuvent être requis pour l'évaluation de la demande comme le certificat de localisation, des plans, des croquis et toute autre information jugée nécessaire.

Il est recommandé de consulter le service d'urbanisme avant d'entamer tous travaux afin de vous assurer de la nécessité ou non d'obtenir une autorisation. Toute personne qui entreprend des travaux sans avoir préalablement obtenu l'autorisation nécessaire commet une infraction et est passible, outre les frais, d'une amende minimale de 300\$.

Exemples de travaux nécessitant un permis ou un certificat d'autorisation

- ♦ La construction, la démolition, la rénovation, l'agrandissement, la reconstruction, la modification ou la transformation, l'installation ou l'ajout d'un bâtiment principal ou accessoire;
- ♦ La construction, la rénovation, l'agrandissement, la reconstruction d'une construction accessoire (patio, balcon, galerie, terrasse, escalier, etc.);
- ♦ La construction, l'installation ou le remplacement d'une piscine ou d'un spa;
- ♦ Les travaux relatifs à l'aménagement extérieur : aire de stationnement, mur de soutènement, abattage d'arbre, remblai et déblai, etc.

Demande de permis assujettie au

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Lorsqu'une demande de permis est assujettie au PIIA, la Municipalité vous encourage à planifier vos projets en tenant compte des délais de traitement relatifs aux procédures administratives d'une telle demande. Pour ce faire un calendrier de la tenue des séances du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est à votre disposition aux bureaux de la municipalité et sur le site internet de la municipalité.

Notez qu'il faut prévoir environ 4 semaines pour l'obtention d'un permis assujetti au PIIA, contenu de l'ensemble des

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou pour formuler une demande de permis, veuillez contacter le service d'urbanisme au 418-827-3755 ou par courriel à urbanisme@saintioachim.qc.ca

d'enfouissement continuent de se remplir rapidement.

Une ressource par compostage...

Au lieu d'acheminer ces matières organiques au site d'enfouissement, pourquoi ne pas les transformer en amendement organique naturel pour le sol par **compostage**.

Le compostage résulte de la décomposition des matières putrescibles comme les pelures de fruits et légumes, les feuilles et résidus de jardin sous l'action de différents organismes naturellement présents dans le sol.

Le compostage est bon pour l'environnement, votre portefeuille et pour vos plates-bandes. Cette pratique permet de réduire la pollution liée à la décomposition des matières organiques, de remplacer l'usage d'engrais chimiques toxiques et d'avoir un jardin et des plates-bandes en santé.

Dans le prochain numéro du bulletin Le Village'Oies, je vous présenterai un article traitant des trucs et astuces du compostage domestique.

Mario Godbout, conseiller

22 mars : (pour les adultes)**Titre : Jardiner sans se ruiner avec Larry Hodgson**

Quoi : Jardiner n'a pas besoin de coûter les yeux de la tête. Réduire, réutiliser et recycler, mais aussi multiplier et échanger, pour réduire les coûts de vos aménagements.

Venez apprendre des dizaines de trucs pour bien jardiner sans trop dépenser à l'été 2016

Où : À la bibliothèque la Plume d'Oie 11298, rue de la Salle, Beaupré, G0A 1E0

Quand : Mardi 22 mars de 18 h 30 à 20 h 30

16 avril : (pour les enfants de 6 à 12 ans)**Titre : Billy et Manu présentent Découvertes magiques**

Quoi : Billy et Manu te feront vivre un moment magique! Il feront un spectacle de magie juste sous tes yeux! Mais ce n'est pas tout! Ils vont également te faire fabriquer, pratiquer et présenter deux tours de magie!

Tu pourras ensuite faire tes propres spectacles devant ta famille et tes amis à la maison!

Qui : Futurs magiciens âgés entre 6 et 12 ans

Où : À la bibliothèque la Plume d'Oie 11298, rue de la Salle, Beaupré, G0A 1E0

Quand : Samedi 16 avril de 10 h 30 à 11 h 30

Inscription obligatoire :

www.villedebeaupre.com

418 827-4541

christine.tremblay@villedebeaupre.com

Marie-Claude Bourbeau, conseillère municipale

**Réponses au jeu-questionnaire « ABC du recyclage... »**

Réponse Question # 1

OUI

Il est recommandé de laisser les bouchons de moins de deux pouces de diamètre sur les contenants d'eau ou de jus, afin d'éviter qu'ils n'aboutissent dans les rejets du centre de tri dû à leur petite taille.

Réponse Question # 2

NON

Il s'agit bien souvent d'un sac de papier ciré et la cire qu'il contient est incompatible avec le procédé de recyclage. Tout papier ou carton ciré doit être mis aux ordures ménagères.

Réponse Question # 3

NON

Ce n'est pas obligatoire, mais préférable afin de récupérer le papier pour le recycler. Les boîtes de conserve sont refondues à une telle température que l'étiquette ne devient pas un contaminant pour le métal.

Voirie**Travaux au bureau municipal :**

Au cours des dernières semaines, les employés de la voirie ont réalisé des travaux au bureau municipal afin de le rendre plus fonctionnel. Ainsi, les employé(es) n'auront plus à passer par le bureau de la directrice générale pour accéder aux archives.

Compteur d'eau — secteur La Miche :

Étant désuet, notre compteur d'eau secteur La Miche sera remplacé par un compteur ultrasonique fonctionnant sans aucune pièce mobile, donc aucune usure possible. De plus, la pile alimentant cet appareil a une durée de vie de 15 ans. Le prix est d'environ 3 000\$. Le compteur d'eau sera installé au cours des prochaines semaines. Par la suite, nous pourrons compléter la télémétrie de ce secteur La Miche et obtenir des données exactes du débit du réseau de l'eau potable, données exigées par le Ministère du Développement Durable, Environnement et Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC).

Évacuateur de gaz au garage municipal :

Tel que recommandé par notre assureur municipal, un système d'évacuation devrait être installé au garage municipal pour éliminer les gaz produits lors de travaux de soudure. Le coût d'acquisition de cet évacuateur de gaz reviendrait à 3 000\$ environ. Nos employés municipaux en ont fabriqué un pour moins de 200\$. Bravo ! les gars.

Salon des technologies au Centre des Congrès :

Mario Boulianne a été autorisé à visiter le salon des technologies au Centre des Congrès. C'est l'endroit idéal pour se ressourcer de toutes les nouveautés relatives à l'eau potable.

Neige sur la voie publique :

Avec l'arrivée du printemps, nous avons tous hâte de voir la verdure sur nos terrains et on essaie par tous les moyens de se débarrasser de cette neige.

Sachez qu'il est interdit de jeter la neige dans les cours d'eau ou sur les voies publiques. Nous vous rappelons que les trottoirs font partie intégrante de la voie publique.

Sécurité publique

Prenez note que dans la nuit du 26 au 27 mars prochain on change l'heure. Profitez-en pour faire l'inspection et le changement des piles de vos détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone.

Prenez 2 minutes pour visionner la simulation incendie qui démontre la différence de l'inflammabilité des matériaux actuels comparativement aux matériaux d'il y a 30 ans.

Les ameublements et les fournitures de décoration actuels sont constitués de matières transformées ou synthétiques alors qu'il y a 30 ans, les matériaux utilisés étaient naturels. Actuellement, en l'espace de 3 minutes le feu et la fumée se sont propagés au point de rendre l'évacuation périlleuse. Il y a 30 ans, nous disposions d'une trentaine de minutes pour atteindre ce niveau de propagation et donc pour évacuer.

Voici l'adresse de la capsule-vidéo :

<http://www.today.com/video/why-you-have-less-time-to-escape-a-house-fire-today-than-30-years-ago-601680451516>

**Réponses au jeu-questionnaire « ABC du recyclage... »**

Réponse Question # 4

NON

Les miroirs tout comme la vaisselle, la porcelaine et la céramique n'ont pas les mêmes propriétés que le verre recyclable, ce qui les rend incompatibles avec celui-ci lors des opérations de recyclage.

Réponse Question # 5

OUI

Il est préférable de les rincer pour réduire les risques de moisissures et d'odeurs et de protéger la santé des travailleurs des centres de tri.

Réponse Question # 6

OUI

En règle générale, il faut séparer les différentes matières le plus possible, comme les circulaires du sac de plastique, avant de les placer dans le bac pour optimiser les opérations de tri au centre de tri.

Ligue de pétanque amateur 2016 Municipalité de Saint-Joachim

Au cours des dernières années, le Conseil municipal a procédé à l'aménagement du parc municipal intergénérationnel et des citoyens de notre communauté nous ont demandé l'installation d'aires de jeux de pétanque.

Pour répondre à cette demande, le Service des Travaux publics ont aménagé, au printemps 2015, deux (2) jeux de pétanque, jeux situés entre la patinoire et la piscine.

De plus, dans la dernière édition du bulletin municipal *Le Village'Oies*, je me suis engagé à faciliter la création d'une ligue de pétanque amateur pour les adultes de notre municipalité. Je vous mentionnais alors, que j'organiserais une période d'inscription puis, une rencontre des personnes inscrites afin d'établir les bases de cette future ligue de pétanque.

Nous voici rendus à l'étape de l'inscription. Si vous êtes intéressé(e) à participer à une ligue de pétanque amateur adulte, vous devez vous inscrire d'ici **le 25 mars 2016**, en utilisant soit le formulaire papier ou le formulaire électronique :

1. **Formulaire papier** : veuillez compléter, découper et déposer au bureau municipal, le formulaire papier que vous trouvez au bas de cette page;
2. **Formulaire électronique** : veuillez compléter le formulaire électronique que vous trouverez sur la page d'accueil du site de la Municipalité (<http://saintjoachim.qc.ca>) dans la rubrique « Quoi de neuf ! ».

Dans ces formulaires papier et électronique, on vous demande votre adresse de courriel afin de vous acheminer un petit questionnaire-sondage pour connaître vos disponibilités à participer à cette ligue de pétanque amateur.

Si vous ne possédez pas d'adresse de courriel, vous pourrez vous procurer ce petit questionnaire-sondage au bureau municipal en remettant votre formulaire papier.

Aurons-nous une ligue de pétanque amateur adulte à Saint-Joachim l'été prochain ? La réponse vous appartient !



Ligue de pétanque amateur – 2016

Formulaire d'inscription

- J'aimerais faire partie de la ligue de pétanque amateur adulte de Saint-Joachim pour l'été 2016.
- Je préfère pratiquer ce sport avec mes ami(e)s sans faire partie de la ligue de pétanque amateur adulte 2016.

Signature : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____